

NOM
Prénom
Classe

CPGE – Français-Philosophie – Lycée Bellevue – Rentrée 2025
Questionnaire de connaissances sur Spinoza et le *Traité théologico-politique*

- 1) Quelle est la thèse du *Traité théologico-politique* ? /1 pour l'idée +1 pt si citation précise.
- 2) Pour Spinoza, le pacte social est-il compatible avec le droit naturel ? /1
- 3) Selon Spinoza, peut-on arguer du droit divin révélé pour désobéir au souverain (le plus généralement) ? Vous pouvez justifier votre réponse /1
- 4) Quelle était la forme de gouvernement de l'Etat des Hébreux ? /1
- 5) Quelles furent les causes de la ruine de l'Etat des Hébreux ? (Sélectionnez tous les arguments utilisés par Spinoza, sans en mettre d'autres) /2
 - a) loi divine entraînait désobéissance : Dieu a dû se venger des Hébreux, c'était moins des lois que des supplices
 - b) les chefs religieux eux-mêmes ont fait des concessions à l'âme populaire aigrie et attachée aux intérêts matériels
 - c) suspicion par le peuple que Moïse ait favorisé sa propre tribu et donné pour l'éternité le pontificat à son frère -> discorde
 - d) décadence du mode de vie des Hébreux
- 6) Selon Spinoza, le droit de régler le culte appartient-il entièrement à l'Etat (au souverain) ? /1
- 7) Chacun peut-il dire et penser ce qu'il veut ? /1
- 8) Quelle est la particularité des communautés familiales des Hébreux décrites dans le chapitre XVII ? /1
- 9) Spinoza parle-t-il des femmes dans la partie au programme ? /1
- 10) L'Etat est-il pour Spinoza une réalité naturelle ou une création humaine ? / 1
- 11) Que pense-t-il des différents types de régimes (théocratie, monarchie, aristocratie, démocratie...) ? De quelle communauté politique précise fait-il l'éloge ?/3
- 12) Quelles seraient les deux attitudes fondamentales des bons croyants, selon Spinoza ? /2
- 13) Est-il possible selon Spinoza d'extirper de « l'âme du vulgaire » la superstition et la crainte ? /1

14) Partager des fêtes, des réjouissances obligatoires, soude-t-il la communauté ? /1

15) Citez un individu précis nommé dans l'œuvre /1

- 1) La **thèse** du livre est la suivante : **la liberté de penser et d'exprimer ses opinions est compatible avec la religion et l'ordre civil, mais (ce qui est plus fort), elles sont même indispensables pour vivre ensemble.** Argument à fortiori. (thèse exprimée p. 49 de la Préface : « non seulement cette liberté peut être accordée sans danger pour la piété et la paix de l'Etat, mais que même on ne pourrait la supprimer sans détruire la paix de l'Etat et la piété »).
- 2) Oui, mais le droit naturel est le plus fort : je ne conclurai un pacte social que tant qu'il m'est utile (chap. XVI, p. 69-75). « nul pacte ne peut avoir de force sinon pour la raison qu'il est utile, et que, levée l'utilité, le pacte est levé du même coup et demeure sans force » (m'interroge tout de même : impossibilité de sacrifice patriotique ? dans le mariage : impossibilité d'imaginer un contrat où l'on demeure ensemble non seulement pour le meilleur mais aussi pour le pire ? etc.).
- 3) Cela dépend (chap. XVI, p. 85-93), mais dans la majorité des cas : non ! Le droit révélé n'est pas selon lui un droit naturel : « Si les hommes étaient tenus de nature par le droit divin, ou si le droit divin était droit par nature, il eût été superflu que Dieu conclût un traité avec les hommes et les obligeât par un pacte et un serment » (p. 87). « L'on pourrait demander cependant : mais quoi, si le souverain commande quelque chose contre la religion et l'obéissance que par un pacte exprès nous avons promise à Dieu, faudra-t-il obéir au commandement divin ou à l'humain ? » (p. 90) Répond oui, « **quand nous avons une révélation certaine et indubitable** » (p. 90). Toutefois, les errances en religion et la diversité des complexions engendrent parmi les hommes « comme un concours de fictions vaines » + risque que chacun désobéisse à la loi au nom de sa superstition calqué sur son « sentiment passionné » (p. 90) => entraînerait que le droit de la cité serait : « entièrement violé ». Dès lors « au souverain [...] appartient un droit souverain de statuer sur la religion comme il le juge bon ; et tous sont tenus d'obéir aux décrets et commandements du souverain à ce sujet, en vertu de la foi qu'ils lui ont promise et que Dieu ordonne de garder entièrement » (p. 91). Redit tout de même au §22 qu'il faut admettre l' « exception » pour celui à qui Dieu « par une révélation certaine, a promis un secours singulier contre le tyran ou a voulu nominativement excepter » et donne exemple des 3 jeunes gens jetés dans fournaise ardente [selon la Bible, dans le livre de Daniel, Schadrac, Méschac et Abe-Nego] sous Nabuchodonosor, ainsi que le prophète Daniel lui-même (p. 92) ou Eleazar refusant de manger du porc jusqu'à la mort. S'appuie aussi sur la pratique même chez les Chrétiens qui pour commercer font des compromis et dissimulent leur religion chez les « Turcs » ou les « idolâtres » p. 93.
- 4) C'était une théocratie (p. 106-133 chap. XVII) « le droit civil et la religion [...] étaient une seule et même chose ». « Pour cette cause cet Etat a pu être appelé une théocratie » (p. 108). Ce n'est pas un modèle mais un exemple utilisé pour la réflexion politique.
- 5) A) P. 134-135 b) p. 136 c) p. 137 d) p. 138 « luxe, paresse d'âme », basculement vers une monarchie avec une cour et non plus le Temple.
- 6) oui, c'est l'objet du chapitre XIX de le démontrer.

- 7) Oui, tant qu'il obéit à la loi, dans ses actions (p. 193-194)
- 8) Ce sont aussi des communautés politiques
- 9) Jamais. Indirectement, Moïse ordonne que les hommes soient dans le service militaire et en exempte les femmes.
- 10) Création humaine, pacte. Elle a d'ailleurs une durée de vie variable.
- 11) Nette critique de la monarchie (préface, gouverne par la crainte en transformant religion en superstition, manipulation), démonstration de la ruine programmée de la théocratie à travers l'exemple des Hébreux, pas d'évocation de l'aristocratie, éloge de la démocratie, régime « le plus naturel et le moins éloigné de la liberté » naturelle (p. 79) Il fait l'éloge des Provinces-Unies.
- 12) Justice et charité
- 13) Non (préface, p. 59)
- 14) Oui, c'est même le lien le plus efficace pour créer une sensibilité commune parce que « rien ne s'empare de l'homme avec plus de force que la joie qui naît de la dévotion, c'est-à-dire la fois de l'amour et de l'admiration » (p. 132)
- 15) Moïse, Alexandre, Cléon, Manlius Torquatus...

d) liberté et déterminisme

Le déterminisme naturel n'est pas incompatible avec la liberté. Toutefois cette liberté diffère d'une liberté de choix, du libre arbitre.

Spinoza distingue **une nécessité qui vient de causes extérieures** et une **nécessité provenant de notre propre nature**. La **liberté consiste à agir selon la nécessité de sa propre nature, sans être poussé à agir par des causes extérieures**. Le contraire de la liberté n'est donc pas la nécessité mais plutôt la contrainte. La contrainte renvoie aux déterminations extérieures qui m'obligent à une action tandis que la liberté dépend uniquement de ma nature propre. Un acte libre n'est pas un acte sans raison mais un acte dont les raisons se tirent de ma seule personne, sans avoir à recourir à d'autres causes. Il ne faut donc pas opposer déterminisme et liberté mais nécessité externe (contrainte) et nécessité interne (liberté).

N'oublions pas que Spinoza a vécu au XVII^e siècle, qui voit naître **la science physique**, ainsi que les travaux de Galilée par ex sur la loi de la chute des corps. Le terme individu est donc emprunté à **cette physique des forces** (pensons à la mécanique de Newton, au mécanisme cartésien, à la dynamique leibnizienne).

Spinoza complète cette définition de l'individu en montrant que **le désir est l'essence de l'individu**. En effet, pour que le rapport entre les corps se maintienne, l'individu équivaut à une **certaine intensité d'existence**, en un désir, que Spinoza appelle **une puissance d'exister**. Un être naturel est donc défini par **un dynamisme**.

Pour compléter cette définition de l'individu, il convient de penser **l'individu comme communauté**: si l'individualité désigne la permanence d'un rapport entre les parties d'un corps, **l'individu peut être conçu comme une communauté**, un ensemble de parties. Persévérer dans l'être, revient à faire perdurer un rapport, donc à unifier les parties qui me composent. La **mort d'un individu** correspond **au délitement de ses parties**, qui pourront se recomposer selon d'autres rapports et engendrer d'autres individus.

Ethique, Postulat I «*Le corps humain est composé d'un très grand nombre d'individus (de nature différente), chacun d'eux étant lui-même extrêmement composé*».

a3. L'Etat comme individu

L'Etat est un individu aussi. Il n'est pas «un empire dans un empire». Il reste déterminé par les lois de la nature, dans sa construction et dans sa conservation. La complexité de l'Etat repose sur deux facteurs: un ensemble d'hommes et un ensemble d'institutions.

Les institutions confèrent à un Etat son individualité, lui permettant de persévérer dans son être. Ainsi, quand Spinoza interroge les causes de l'effondrement de l'Etat hébreux, elle se trouve dans les institutions. C'est en ce sens qu'il écrit au chp XVII, p34 *«La nature ne crée pas des nations, mais des individus, lesquels ne se distinguent en nations que par la diversité de la langue, des lois, et des mœurs reçues; seules, parmi ces traits distinctifs, les lois et les mœurs peuvent faire que chaque nation ait une complexion singulière, une condition propre, des préjugés à elle»*. On a bien une conception artificialiste de l'Etat fondé sur un contrat social, caractérisé par ses institutions propres.

Mais si la complexité d'un individu peut être une richesse, celle de l'Etat présente un danger. Les **individus** ont des relations complexes d'interdépendance puisqu'un individu peut appartenir à plusieurs communautés (Etat, Eglise, Métier, école). Les individus se différencient par leurs degrés de composition et d'intégration. Plus un individu est complexe, plus il peut être affecté de différentes manières et son individualité s'enrichit. Mais s'il ne s'intègre pas, il ne réalise pas son unité et ses parties peuvent entraîner sa décomposition par des dissensions internes.

D'autre part, **l'Etat** est aussi un individu complexe, composé de plusieurs individus pouvant avoir des désirs divergents, fragilisant ainsi l'unité de l'Etat. D'ailleurs dans le chap XVII p98, Spinoza montre que les Etats sont anéantis davantage par des querelles internes que par des guerres avec d'autres Etats.

Il y a donc **une différence entre l'unité et l'intégration des parties au sein du corps humain et celle d'un Etat.** Les organes du corps humain ont des fonctions différentes mais les citoyens d'un Etat se rassemblent par intérêt. Mais quand ces derniers divergent, il y a un risque de dissolution de l'Etat.